COLLÈGE
SAINTE-ANNE

Secondaire
Année scolaire 2017-2018

TECHNICIEN EN TRAVAUX PRATIQUES (50 %) ET TECHNOLOGIQUES (50 %)

Un poste unique, intéressant, très polyvalent !

La direction du Collège accorde une très grande importance au recrutement de ses futurs enseignants et employés. Le succès de l'école repose en grande partie sur la qualité de son personnel. C'est pourquoi les conditions de travail sont à la hauteur de ses services éducatifs et de sa communauté étudiante, l'une des plus performantes de la province.

L'ORGANISATION
Le Collège Sainte-Anne est un établissement d'enseignement secondaire privé mixte accueillant près de 2000 élèves. Il fait partie de la grande famille Sainte-Anne, qui inclut également un secteur primaire (Académie Sainte-Anne) et collégial (Collégial international Sainte-Anne). Fondé en 1861, le Collège est reconnu pour son audace, sa créativité et ses innovations. Des projets majeurs de développement sur les plans pédagogique, technologique ainsi que sur celui de l'aménagement physique ont été réalisés au cours des dernières années. Le Collège est résolument tourné vers l'avenir, et son plan stratégique le reflète fortement.

Nature du travail de technicien en travaux pratiques (temps partiel – 50 %)
Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emploi est de voir à la préparation des laboratoires et d'assister le personnel enseignant lors des séances de laboratoire. Le technicien en travaux pratiques assiste le personnel enseignant dans la préparation, la présentation, la surveillance, l'aide apportée aux étudiants et contribue, occasionnellement, à l'évaluation des travaux de laboratoire, de stage ou d'atelier. 50 % de son temps y est accordé.

Attributions caractéristiques
Le technicien en travaux pratiques exerce, selon les besoins, des fonctions de démonstrateur, de moniteur, d'instructeur et de répétiteur. Il :

- procède au montage des appareils et des instruments de laboratoire ;
- prépare le matériel exigé pour les séances de laboratoire, d'atelier ou de stage ;
- effectue, en collaboration avec le personnel enseignant, le choix des appareils et instruments de laboratoire ;
- s'assure du fonctionnement et de l'utilisation rationnelle des appareils et instruments ;
- étudie le fonctionnement et l'utilisation des appareils afin de les adapter à des besoins spécifiques ;
- effectue le calibrage des appareils ;
- se charge, dans la mesure du possible, de l'entretien et des réparations à effectuer sur les appareils ;
- se charge, au besoin et dans la mesure du possible, de l'entretien et des réparations à effectuer sur certains instruments et outils électromécaniques de laboratoire ;
- modifie, si nécessaire, les protocoles expérimentaux en conformité avec les programmes ;
- développe, avec ou sans l'aide de la personne enseignante, de nouvelles expériences, y compris celles relatives aux examens de laboratoires ;
- voit à la tenue de l'inventaire du matériel ;
- voit à la préparation des commandes de matériel requis ;

- gère les budgets rattachés à son secteur ;
- sensibilise les étudiants aux règles de sécurité en laboratoire ;
- initie des techniciens moins expérimentés ;
- coordonne le travail de personnel de soutien, notamment d'appariteurs, dans les tâches accomplies par ce personnel relativement à la réalisation de programmes d'opérations techniques dont elle ou il est responsable.

Le technicien en travaux pratiques accomplit, au besoin, toute autre tâche relative à la nature du travail dont il est chargé, et ce, conformément à l'entente établie entre l'Employeur et le Syndicat.

Nature du travail de technicien en travaux technologiques (temps partiel – 50 %)
Le Collège se distingue entre autres par un environnement technopédagogique d'avant-garde. De plus en plus, les enseignants, dans le cadre de la préparation de leurs cours, ont besoin de soutien en programmation. Aussi, le développement de certains programmes (SciMaTIC et Arts technologiques, par exemple) requiert des compétences en programmation et en robotique. Enfin, le Collège songe à exposer davantage les élèves à des activités de programmation et de robotique. Dans ce contexte, ce nouveau poste permettrait le développement souhaité par le Collège.

Attributions caractéristiques

Le technicien en travaux technologiques exerce, selon les besoins, des fonctions de démonstrateur, de moniteur, d'instructeur et de répétiteur en programmation et en robotique. Il :

- procède au montage des appareils et des instruments de laboratoire ;
- prépare le matériel exigé pour les séances de laboratoire, d'atelier ou de stage ;
- effectue, en collaboration avec le personnel enseignant, le choix des logiciels, appareils et instruments de laboratoire ;
- s'assure du fonctionnement et de l'utilisation rationnelle des logiciels, appareils et instruments ;
- étudie le fonctionnement et l'utilisation des logiciels et appareils afin de les adapter à des besoins spécifiques ;
- se charge, dans la mesure du possible, de l'entretien et des réparations à effectuer sur les appareils ;
- se charge, au besoin et dans la mesure du possible, de l'entretien et des réparations à effectuer sur certains instruments et outils de robotique ;
- recherche, teste et développe, avec ou sans l'aide de la personne enseignante, de nouveaux usages de programmation et de robotique ;
- initie et forme les enseignants ou autres membres du personnel en programmation et en robotique ;
- effectue une veille technologique pour être à l'affût de toutes nouveautés ;
- voit à la tenue de l'inventaire du matériel ;
- voit à la préparation des commandes de matériel requis ;
- gère les budgets rattachés à son secteur.

Le technicien en travaux technologiques peut être appelé à :
- initier des techniciens moins expérimentés ;
- collaborer ou donner une ou des activités de programmation ou de robotique dans le cadre du CACSA ou des cours à distance du Collège ;
- participer à des activités ou concours avec des élèves.

Le technicien en travaux technologiques accomplit, au besoin, toute autre tâche relative à la nature du travail dont il est chargé, et ce, conformément à l'entente établie entre l'Employeur et le Syndicat. Au besoin, elle ou il accomplit toute tâche connexe.

LES EXIGENCES

Pour répondre adéquatement aux exigences du poste, la personne candidate doit être titulaire d'un diplôme d'études collégiales, avec champ de spécialisation approprié, ou encore d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

Elle doit avoir une très bonne connaissance des nouvelles technologies et de leurs utilisations scientifiques. Elle doit démontrer de l'intérêt envers la programmation et la robotique. Elle doit être ouverte et disponible à des formations ponctuelles, conférences et colloques pendant l'année. Elle doit également :

- Être disponible ;
- Être organisée ;
- Être rassembleuse (leadership d'influence) ;
- Être dévouée ;
- Croire à la mission éducative du Collège dans son ensemble ;
- Croire à l'importance de la programmation dans la formation générale de l'élève.

Le bilinguisme ainsi que des compétences et des expériences particulières pourraient être des atouts.

LES CONDITIONS D'EMPLOI

La classification pour fin de rémunération de ce poste : personne technicien en travaux pratiques.

L'ENTRÉE EN FONCTION ET LE DÉPÔT DES CANDIDATURES

L'entrée en fonction est prévue en septembre 2017.

Si ce défi stimulant vous intéresse, faites parvenir votre candidature **au plus tard le vendredi 25 août 2017**, par courriel, à l'attention du directeur du secondaire, M. Bernard Héroux, à rh@sainteanne.ca

Pour toutes questions, vous pouvez contacter Mme Isabelle Touati, directrice des ressources humaines, par courriel au rh@sainteanne.ca
En attendant, on vous laisse visionner cette courte vidéo : https://youtu.be/3IaKdKwEiyE

La forme masculine est employée dans le seul but d'alléger le contenu.

À noter que le Collège Sainte-Anne applique un programme d'accès à l'égalité en emploi.